

concernent des points que j'ai déjà soulevés. On réclame des directives appropriées et un programme qui tienne compte des réalités économiques actuelles afin que la population croît en ce programme et que ce dernier soit efficace et rentable.

Il est important de consulter la population et de tenir compte de ses remarques si l'on veut que ces programmes réussissent dans les petites localités dont les habitants acceptent en général plus facilement un programme dont ils ont pris connaissance directement plutôt que par oui-dire. Ils aiment connaître les répercussions de tels programmes, en particulier quand ils sont financés par les contribuables.

Le pays traverse actuellement une crise économique grave. Le manque cruel de logements en est une des manifestations. Le dernier budget ne fait pas grand-chose pour aider les Canadiens, dont beaucoup se démènent encore pour ne pas être étouffés par l'inflation. Il faut que le gouvernement fédéral lance des programmes et accorde son aide pour assurer la relance de l'économie. Il faut également une politique du logement globale qui permette aux différentes couches de la société d'acquiescer ou de conserver un logement. Une telle politique doit prendre en considération la gravité des problèmes auxquels les familles laborieuses qui essaient de garder leur foyer doivent faire face. Si nous voulons que ces programmes soient efficaces et appréciés, il faut sans cesse les évaluer en tenant compte des problèmes, des besoins et des préoccupations de tous les citoyens. Monsieur l'Orateur, je vous remercie.

● (2140)

[Français]

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le président, c'est un honneur pour moi de m'adresser à cette assemblée ce soir après avoir rendu public en fin de semaine mon intérêt pour la construction. En effet, j'aimerais quand même porter à l'attention de cette Chambre que si mes collègues et moi du centre est de Montréal avons demandé au premier ministre (M. Trudeau) d'ajouter d'autres mesures dans le domaine de la construction, j'espère que cette demande à notre premier ministre n'est pas interprétée comme étant une critique du projet de loi que j'appuie entièrement.

Ce projet de loi, pour moi, est très important pour le fonctionnement et l'administration du fonds d'assurance hypothécaire. Il permettra au gouvernement et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'accroître leur efficacité dans le domaine de l'assurance hypothécaire publique. Mais je voudrais parler plus particulièrement aujourd'hui des aspects sociaux de ce projet de loi. En effet, le projet de loi C-89 est important parce qu'il concerne directement deux problèmes sociaux urgents. Ce sont les problèmes du renouvellement des prêts hypothécaires et du logement locatif. Le projet de loi nous donne l'occasion en outre de nous occuper d'autres problèmes sociaux. Ce projet de loi permet à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de faciliter l'offre de prêts hypothécaires mieux adaptés aux périodes où les taux d'intérêt hypothécaire fluctuent considérablement, des prêts hypothécaires comportant une plus grande sécurité en ce qui a trait aux mensualités de telle sorte que les ménages puissent encore considérer l'achat d'une maison comme un moyen d'accroître leur sécurité en particulier au moment de la retraite.

Le logement—Loi

Ceci contribue à assurer l'arrivée sur le marché d'une quantité de fonds hypothécaires nécessaires à longue échéance. Je reconnais toutefois, tout comme le ministre, que le projet de loi ne représente pas tous ses plans dans le domaine de l'habitation. C'est un commencement bien sûr, mais je suis d'accord avec le ministre sur le fait qu'il faudra aller encore plus loin et s'attaquer aux problèmes de logement des ruraux et des autochtones et aux problèmes des locataires à faible revenu. D'ailleurs j'en profite pour signaler le fait que d'ici quelques semaines, je serai heureuse de célébrer avec les citoyens de ma circonscription l'acquisition de plusieurs centaines de logements coopératifs par des citoyens de la circonscription de Montréal—Mercier. Il s'agit d'un programme du gouvernement fédéral qui a permis à des gens, touchant un faible revenu, l'accès à la propriété. Il ne serait pas juste, monsieur le président, de retenir ce projet de loi trop longtemps à cause des dispositions qu'il ne contient pas, alors que le ministre a clairement indiqué son intention de s'occuper de ces autres problèmes en temps opportun. Les députés se souviennent certainement que l'intention d'instaurer ce régime a été annoncée pour la première fois lors de la présentation du budget par le ministre des Finances (M. MacEachen), le 12 novembre dernier. D'ailleurs, mon préopinant parlait au ministre et lui demandait de faire connaître les modalités de ces programmes. Je crois, monsieur le président, pour ceux qui assistent aux séances de cette auguste assemblée, que nous avons été témoins à plusieurs reprises de la mine outragée et l'indignation des membres de l'opposition au moment de l'annonce faite par le ministre, et, ce soir, les mêmes députés viennent nous dire de rendre publics ces programmes. Alors, monsieur le président, je me demande quelle attitude adopter, sinon de parler favorablement au sujet d'un projet de loi visant à aider nos concitoyens. Dans ce projet de loi, monsieur le président, le premier élément consiste en une garantie que le gouvernement donnera aux prêteurs qui accepteront de conclure que les propriétaires-occupants qui connaissent des problèmes de liquidités financières, de reporter à plus tard le paiement de l'intérêt de leur emprunt hypothécaire. Seraient admissibles les propriétaires-occupants qui doivent payer plus de 30 p. 100 du revenu brut du ménage en principal, intérêts, taxes et, le cas échéant, la moitié des charges communes de copropriété. Ces gens auraient par conséquent un avoir propre important dans leur maison, dans ce sens que la maison vaut beaucoup plus que le montant encore dû sur le prêt hypothécaire. Le régime susdit leur permettrait de se fonder sur cet avoir propre pour résoudre leurs problèmes de liquidités.

Cet arrangement ne peut, cependant, servir à tout le monde. Ainsi les personnes qui n'ont pas un avoir propre important dans leur maison, par exemple les propriétaires d'un logement en copropriété dont la valeur a fondu au cours des années, ne pourraient recourir à cette solution. A ces personnes qui n'ont qu'un faible avoir propre dans leur maison et qui doivent déboursier plus de 30 p. 100 de leur revenu en mensualités, le régime offre une subvention directe qui peut atteindre \$3,000.

Je sais que bon nombre de députés, monsieur le président, ont reçu des lettres et des appels téléphoniques de leurs commettants, qui veulent savoir si le régime s'appliquerait à leur cas particulier et comment s'y prendre pour obtenir l'aide prévue. Les employés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement chargés d'administrer le régime conseillent